Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

NOTE D'INFORMATION

Direction générale de l'alimentation
Service de la Coordination des actions sanitaires
Sous direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales

Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis Lucas
Tél. : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BLACCO_DL n°2008-

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPPST/N2008-8323

Date: 17 décembre 2008

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Nombre d'annexe : 1
Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : liste de laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés

Bases juridiques :

- Articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants du code rural.
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.
- Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8259 du 01/10/2008 relative à un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés.

Mots-cles : Mélamine– Laboratoire – Agrément

Résumé :
La présente note de service donne la liste des laboratoires agréés pour les analyses officielles de recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Directeurs départementaux des services vétérinaires des chefs lieux de région - Laboratoires d'analyses vétérinaires agréés - LABERCA

I – LISTE DES LABORATOIRES VETERINAIRES AGREES

Pour faire suite à la note de service DGAL/SDPPST/N2008-8259 du 01/10/2008 relative à un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés pour les analyses officielles de recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés, la liste des laboratoires agréés à cette fin est fixée en annexe 1 de la présente note.

II – LABORATOIRE NATIONAL DE REFERENCE

La mise en place dans une situation d'urgence de ce réseau de laboratoires agréés conduit à ne pas avoir désigné à ce stade un laboratoire national de référence. Le Laberca de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes disposant toutefois de la compétence technique, pour la recherche de mélamine et ses composés associés, il assurera le relais de la méthode auprès des laboratoires agréés.
Ses coordonnées sont les suivantes:

LABERCA
Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes
BP 50707
44307 NANTES Cedex 03
Tel: 02-40-68-78-80

L'adjoint au chef de service de la coordination
des actions sanitaires

Olivier Mary

ANNEXE 1

Liste des laboratoires départementaux d'analyses agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés
Décembre 2008

n° département	Département	Etablissement	Adresse	Code postal	Ville	cedex
12	Aveyron	Aveyron Labo SEML	ZA Bel Air, rue des Artisans	12031	Rodez	Cedex 9
21	Côte d'Or	Laboratoire départemental de la Côte d'Or	2 ter rue Hoche BP 678	21017	Dijon	cedex
29	Finistère	Idhesa Bretagne Océane	22 avenue de la plage des gueux	29334	Quimper	
40	Landes	Laboratoire départemental des Landes	1 rue Marcel David BP219	40004	Mont de Marsan	cedex
44	Loire Atlantique	IDAC	route de Gachet BP52703	44327	Nantes	cedex
72	La Sarthe	Laboratoire départemental de la Sarthe	128 rue de Bauge	72018	Le Mans	cedex